

Sciences Po

Aix-en-Provence • Lille • Lyon • Rennes • Saint-Germain-en-Laye • Strasbourg • Toulouse

Lille, le 30 septembre 2014

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Les IEP de Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse, auxquels s'est adjoint l'IEP de St-Germain en Laye en 2014, organisent avec l'IEP d'Aix-en-Provence un Concours commun d'entrée en 1^{ère} année et depuis 2014 un Concours commun d'entrée en 2^{ème} année. Ces initiatives ont renforcé l'attractivité et la visibilité de l'ensemble des IEP concernés, qui ont par ailleurs bénéficié des bienfaits de l'action en réseau à travers d'autres projets – concours commun d'entrée en 4^{ème} année organisé en Chine, programme de démocratisation... - et l'échange régulier de leurs meilleures pratiques respectives.

Nous nous félicitons de ce dynamisme collectif, respectueux de l'identité de chaque IEP, qui s'est traduit par la signature d'une Charte recensant nos valeurs et ambitions communes et nous espérons pouvoir porter ensemble d'autres initiatives à l'avenir. Cette solidarité a évidemment pour contrepartie des obligations mutuelles de travail et de transparence et c'est sur le respect de ces dernières par l'IEP d'Aix-en-Provence que nous souhaitons attirer votre attention.

L'IEP d'Aix-en-Provence assurait cette année la présidence tournante du Concours commun de 1^{ère} année, et malgré une mécanique aujourd'hui bien rôdée, certains défauts de gestion sont perceptibles à ce jour : faible partage d'informations, absence d'ébauche de bilan financier, absence de rapport du président du jury. Ce sont là quelques détails, mais leur accumulation pose un premier problème.

Il y a toutefois plus ennuyeux : la découverte tardive et fortuite par le réseau du maintien par l'IEP d'Aix-en-Provence d'un concours d'entrée en 2^{ème} année propre, calqué sur le nouveau concours commun, à quelques semaines d'intervalle.

S'y ajoute le constat récent – en l'absence d'information préalable - par les directeurs des IEP de Lyon, Strasbourg et Toulouse de partenariats de l'IEP d'Aix-en-Provence avec des structures de formation privées permettant à celles-ci de délivrer sur le territoire de ces trois villes des masters de Sciences Po Aix dans des domaines par ailleurs éloignés du cœur de métier des IEP et de la recherche qui y est déployée. Il y a là un manquement à la courtoisie universitaire et une démarche de concurrence territoriale particulièrement gênantes. Elle l'est d'autant plus que la qualité des structures privées partenaires ne semble pas toujours garantie, et peut parfois apparaître comme contraire à l'éthique de service public rappelée dans notre Charte.

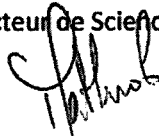
Cette dernière démarche, relayée à l'étranger par des créations opaques de « Sciences Po île Maurice » ou « Sciences Po Arménie », pose un réel problème au regard de la démarche de protection de la

marque que nous tentons actuellement de mettre en place en coordination avec les IEP de Paris, Bordeaux et Grenoble. En l'absence d'informations précises sur ces projets, il nous semble qu'ils contribuent à une dilution et une banalisation de la marque assez inquiétantes et qu'ils présentent un risque pour la qualité de nos diplômes. Une nouvelle illustration de ces dysfonctionnements vient d'être fournie avec la création d'une classe préparatoire à Sciences Po en Polynésie, pour laquelle les ressources de la plate-forme PEI, censées être accessibles seulement aux titulaires de codes de connexion attribués en fonction d'une participation aux financements, viennent d'être mises en ligne de manière ouverte à toute personne.

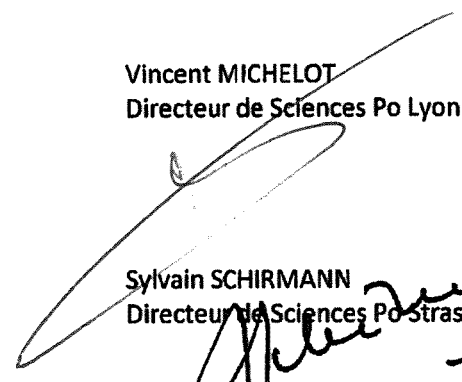
La présence de publicités offensives pour les Masters de Sciences Po Aix à Lyon, Strasbourg et Toulouse a conduit différents collègues à nous interpeller au sein de nos conseils d'administration et à réagir vivement à ces pratiques. Ainsi, de nombreux doutes sont aujourd'hui émis sur la légalité des pratiques de sous-traitance de la gestion pédagogique de diplômes nationaux. C'est pourquoi nous demandons qu'une démarche de renoncement aux partenariats qui menacent notre identité et la qualité de notre label soit rapidement enclenchée. En effet, nous estimons que l'IEP d'Aix se place de lui-même, par ces pratiques, en dehors du réseau des Concours communs. Dans ces conditions, sa participation aux prochaines sessions des concours paraît à ce jour conditionnée par des réponses précises aux questions et problèmes pointés ci-dessus avant le 10 novembre prochain, de manière à permettre une communication adaptée dès le Salon du Monde le 15 novembre prochain.

Restant à votre disposition pour préciser nos interrogations, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, en l'expression de notre parfaite considération.

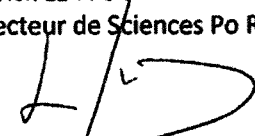
Pierre MATHIOT
Directeur de Sciences Po Lille



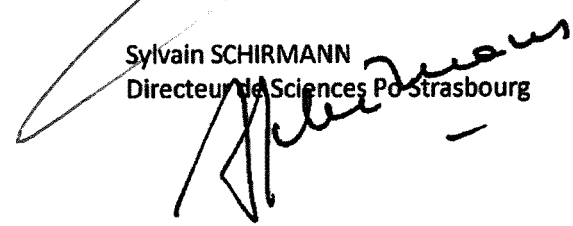
Vincent MICHELOT
Directeur de Sciences Po Lyon



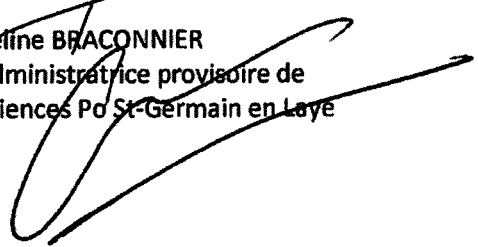
Patrick LE FLOGH
Directeur de Sciences Po Rennes



Sylvain SCHIRMANN
Directeur de Sciences Po Strasbourg



Céline BRACONNIER
Administratrice provisoire de
Sciences Po St-Germain en Laye



Philippe RAIMBAULT
Directeur de Sciences Po Toulouse

